

Conditions générales pour la formation continue (POP)

Nombre de participants¹ et déroulement du cours

Afin d'assurer un parfait déroulement du cours, il est fixé un nombre minimal et un nombre maximal de participants. Si le nombre minimal de participants est insuffisant, le cours n'a pas lieu. Les places sont attribuées dans l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Inscription et admission au cours

La demande d'inscription à un cours se fait directement via le site www.crvalais.ch

Pour être admis au cours, le participant doit :

- retourner le document conditions générales dûment daté et signé
- régler le montant dû avant le début du cours.

L'admission et les dates du cours sont alors confirmées par courriel.

Désistement

Une fois le candidat admis au cours, tout désistement entraîne des formalités administratives. En fonction de la date du désistement, il est consenti une dispense partielle ou totale du paiement du cours. Les dispositions à ce sujet sont les suivantes :

- Le candidat adresse une correspondance au service Formation, par courrier ou par mail.
- La date de réception de la correspondance fait foi.
- Le remboursement des frais de la formation s'effectue selon les modalités suivantes :

Date du désistement

Montant dû :

| | |
|--|-------------------------------------|
| Entre 30 et 20 jours avant le début du cours | 20 % (du prix total du cours) |
| Entre 19 et 08 jours avant le début du cours | 40 % (du prix total du cours) |
| Entre 07 et 00 jours avant le début du cours | 80 % (du prix total du cours) |
| Dès le premier jour du cours | la totalité du prix du cours est dû |

Exclusion d'un cours

La Responsable de Formation se réserve le droit d'exclure un ou plusieurs participants d'un cours, en précisant les motifs.

Attestation de cours

Après avoir satisfait aux exigences de la formation et payé le cours dans son intégralité, le participant reçoit une attestation de cours suivie.

Assurance

Pour tous les cours, nous déclinons toute responsabilité pour les éventuels dommages subis. Chaque participant doit dès lors souscrire lui-même à une assurance suffisante.

Modification

La Croix-Rouge Valais se réserve le droit de procéder en tout temps à des modifications des programmes, des prix ainsi que des conditions générales.

For juridique

Toutes les relations juridiques avec la Croix-Rouge Valais sont soumises au droit suisse. Le for juridique est Sion.

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance des conditions ci-dessus :

| | |
|------|---|
| Nom | Prénom |
| Date | Signature (si vous êtes sous tutelle, signature du tuteur) |

1 Tout le document se lit aussi bien au masculin qu'au féminin.